TotalEnergies

Carte tarifaire
TotalEnergies Pixel Blue
octobre 2022

Conditions particulières relatives à la formule variable Pixel Blue

- Électricité en Région wallonne
- TVA **6 %** incluse

Avantages de la formule "Pixel Blue"

- Tarif variable au plus juste
- Électricité verte
- Service 100% digital

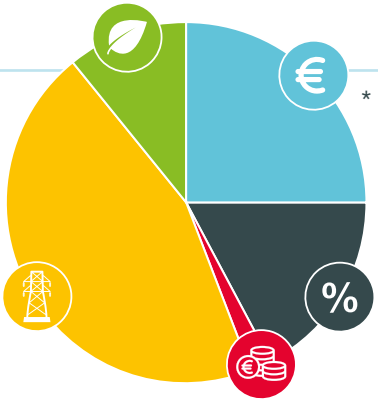

* Basé sur une consommation moyenne de 3.500 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire) en 2021, et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Conditions particulières applicables aux consommateurs résidentiels en Région wallonne. Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats de 1, 2 ou 3 ans établis en **octobre 2022** et aux contrats renouvelés en **décembre 2022** (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application).

L'offre "TotalEnergies Pixel Blue" est une formule tarifaire accessible aux consommateurs résidentiels avec des compteurs à relevé annuel.
Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

1. Tarifs fournisseur :

1.1 [Coût de l'énergie fournie par TotalEnergies] :
Le prix variable de l'énergie et de la redevance fixe

1.2 [Contribution énergie verte] :
Contribution instaurée par l'Etat pour soutenir le développement des énergies renouvelables

2. Tarifs régulés [Coûts de réseaux et prélèvements] :

2.1 [Coût de transport et distribution de l'énergie]
(intégralement restitués aux GRD/GRT)

2.2 [Taxes et surcharges]
(intégralement restituées aux entités concernées)

Coûts de l'énergie

Redevance fixe (o) (€/an)	+	Consommation (€ cent/kWh)			+	Contribution énergie verte - Wallonie(1) (€ cent/kWh)		
		Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit			
			Heures pleines	Heures creuses				
80,0		41,9236	47,6648	36,9705	41,1267	2,9487	>	Tarif mensuel
		0,1064 * BELPEX_M_RLP + 1,885	0,1217 * BELPEX_M_RLP + 1,885	0,0932 * BELPEX_M_RLP+ 1,885	0,1047 * BELPEX_M_RLP + 1,735		>	Formule tarifaire

Le prix de l'énergie est indexé mensuellement selon les formules reprises dans le tableau ci-dessus (hors TVA). BELPEX_M_RLP représente la moyenne pondérée des cotations journalières « Day Ahead Baseload » par le profil RLP durant le mois de fourniture. Les valeurs du Belpex sont disponibles sur le site https://www.epexspot.com/en. Le profil RLP correspond à la moyenne arithmétique des profils de consommations RLP de tous les gestionnaires de réseau en Belgique publiés par Synergrid.

Recevez 30€* pour chaque nouveau client !

On a tous une bonne raison de parrainer un ami. Avec TotalEnergies, recevez exceptionnellement 30€ chacun.

*Rendez-vous dans votre espace client sur https://totalenergies.be/fr/particuliers/aide-et-contact/questions-frequentes/mon-contrat/mon-espace-client

TotalEnergies

Carte tarifaire
TotalEnergies Pixel Blue
octobre 2022

Coûts de réseaux et prélèvements

Coûts de transport et de distribution (c€/kWh)
Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Taxes et surcharges (c€/kWh)[4]
Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire de réseau de distribution	Distribution[2]				Location compteur (€/an)	Transport[3]	Accise fédérale[5]	Cotisation sur l'énergie	Tarif prosumer [6] (€/kVA/an)
	Monohoraire	Bi-horaire jour	Bi-horaire nuit	Exclusif nuit					
Région wallonne									
AIEG	6,2871	6,6048	5,0554	4,4287	23,3043	2,7067	14,416	0,2042	58,9278
AIESH	10,3754	10,6806	6,9	5,9103	15,8415	2,7067	14,416	0,2042	75,778
RESA SA	8,777	9,8068	5,3014	4,5934	24,5076	2,7067	14,416	0,2042	67,3418
ORES (Namur - Namen)	9,9258	10,5678	6,0236	4,9077	13,7274	2,7067	14,416	0,2042	77,5285
ORES (Hainaut - Henegouwen)	9,4978	10,0206	6,2249	5,2495	13,7274	2,7067	14,416	0,2042	75,2983
ORES (Est)	11,4626	12,2384	6,9361	5,5654	13,7274	2,7067	14,416	0,2042	86,9581
ORES (Luxembourg - Luxemburg)	10,1312	10,7961	6,0481	4,8254	13,7274	2,7067	14,416	0,2042	79,3962
ORES (Verviers)	11,5626	12,2512	7,3254	6,0626	13,7274	2,7067	14,416	0,2042	86,7893
REGIE DE WAVRE	10,3975	10,9731	8,6707	8,6707	18,5916	2,7067	14,416	0,2042	80,6816
ORES (Waals-Brabant Wallon)	8,5368	9,0782	5,0824	4,1026	13,7274	2,7067	14,416	0,2042	70,7142
ORES (Mouscron - Moeskroen)	8,7511	9,2947	5,3684	4,3493	13,7274	2,7067	14,416	0,2042	70,3517

TotalEnergies offre à ses clients résidentiels une électricité 100% verte et locale. TotalEnergies garantit aux clients résidentiels signant un contrat 100% vert que cet engagement sera respecté pendant la durée de leur contrat.

L'offre TotalEnergies Pixel Blue est soumise aux conditions générales de TotalEnergies. En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de TotalEnergies (https://totalenergies.be/fr/particuliers/conditions-generales-totalenergies-groupe), les présentes conditions prévalent.

Besoin d'aide?

- Rendez-vous sur votre espace client
- Consultez notre FAQ
  https://totalenergies.be/fr/particuliers/aide-et-contact/questions-frequentes
- Posez vos questions via notre chat

---

* Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. La valeur du BELPEX_M_RLP du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. A titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur connue de l'index BELPEX_M_RLP, c'est-à-dire la valeur du mois précédent. **

0 La redevance fixe est une indemnité forfaitaire par raccordement électrique. Si le Client résilie son contrat de fourniture d'électricité au cours des six premiers mois après le début de la fourniture conformément au contrat initial, une redevance fixe de six mois sera facturée. En cas de résiliation anticipée par le Client six mois après le début de la fourniture conformément au contrat de fourniture initial ou en cas de résiliation à partir de la deuxième année, une redevance fixe sera facturée au prorata du nombre de jours de fourniture.

1 Déterminée et facturée sur la base de l'amende administrative fixée par l'état.

2 TotalEnergies intervient dans la collecte des coûts de réseau de distribution en tant qu'intermédiaire. Les sommes perçues sont intégralement restituées aux Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD). Tarifs de réseau de distribution tels qu'approuvés par le régulateur régional (CWaPE) et publiés sur son site officiel (www.cwape.be).

3 TotalEnergies intervient dans la collecte des coûts de réseau de transport en tant qu'intermédiaire. Les sommes perçues sont intégralement restituées au Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT), Elia. Tarifs de réseau de transport tels qu'approuvés par le régulateur fédéral (CREG) et publiés sur son site officiel (www.creg.be).

4 Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel www.cwape.be). Toute modification légale des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration.

5 Le produit de cette cotisation fédérale est destiné au financement de cinq fonds gérés par la CREG : le fonds de dénucléarisation, le fonds CREG, le fonds social énergie, le fonds gaz à effet de serre et le fonds clients protégés. Le montant de cette cotisation est fixé par arrêté en application de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. La CREG est habilitée à contrôler la correcte application des dispositions relatives à la cotisation fédérale.

6 Forfait pour les premiers 100 kWh : 7,5 c€

Conformément à l'article 6.4. des conditions générales de vente pour la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel aux particuliers, le Client qui remplit les conditions du Tarif Social conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 30 mars 2007, ou conformément à l'article 4 de la Loi Programme du 27 avril 2007, ou conformément à la législation qui les remplacerait, peut bénéficier du Tarif Social. A compter du moment où le Tarif Social est appliqué, le Client bénéficie de ce tarif spécifique et les conditions particulières de ce Tarif Social s'appliqueront au Client.

27 juillet 2022 10:02